



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 46337

Texte de la question

Un recent sondage etablit que 52 % des Francais pensent que l'enseignement « fonctionne » bien, et jugent a 74 % que le travail des enseignants est satisfaisant. Mme Segolene Royal demande a M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche s'il ne pense pas que la suppression de 5 000 postes d'enseignants prevue par la loi de finances 1997 ne risque pas de nuire aux conditions de travail des eleves et des professeurs ainsi qu'a la confiance accordee par les Francais a l'ecole.

Texte de la réponse

Dans la loi de finances pour 1997, le budget de l'education nationale est en hausse, alors que le budget de l'Etat est stabilise en francs courants. Dans ce contexte particulierement rigoureux, ou l'education nationale participe a la maitrise des depenses publiques, l'enseignement scolaire et superieur est dote de 324,2 milliards de francs (+ 2 %). Ce sont les moyens de l'enseignement superieur qui connaissent la plus forte progression de tous les budgets pour 1997 (+ 5,5 %), avec 47 milliards de francs. Les moyens de l'enseignement scolaire (227,2 milliards de francs) augmentent de 1,5 % et la recherche universitaire connait une progression de 3,2 %. La rentree scolaire 1997 dans les ecoles est marquee par la poursuite de la baisse des effectifs : moins 57 000 eleves dans les classes en 1997 apres moins 46 000, moins 21 000 et moins 8 000 pour les trois rentrees precedentes. En quatre ans, les ecoles accueillent 132 000 eleves de moins. Le souci determinant, dans les orientations nationales deja definies pour la presente rentree : accueillir les eleves supplementaires dans les departements qui enregistrent des hausses d'effectifs. D'une facon generale, la priorite absolue est donnee a l'implantation des emplois dans les classes, devant les eleves. Il s'agit d'ouvrir des classes nouvelles chaque fois que cela est necessaire et de fermer le moins de classes possible ; poursuivre l'action entreprise dans les quartiers difficiles, en relation avec la politique de la ville. Les effectifs moyens des ecoles maternelles situees en zone d'education prioritaire vont baisser, pour atteindre progressivement 25. Cet effectif moyen etait de 30, il est abaisse a 26 cette annee et atteindra 25 en 1997 ; maintenir le reseau public d'education en milieu rural. Le « moratoire » a ete applique strictement durant les annees scolaires precedentes. Aucune derniere classe d'une commune n'a ete fermee contre l'avis du maire. Cette politique se poursuit en 1996, et sera reconduite en 1997. Le nombre de maitres en presence des eleves, dans une classe, s'accroit d'annee en annee. A la prochaine rentree, les taux d'encadrement continueront de s'ameliorer. Les besoins de recrutement sont largement satisfaits. C'est pourquoi les suppressions d'emplois de formation n'auront pas de consequences dommageables et les postes d'instituteurs et de professeurs des ecoles, restes vacants, seront pourvus. Pour le second degre, les 1 929 suppressions d'emplois ne mettent pas en cause les moyens devolus aux activites d'enseignement. Elles s'analysent comme suit : 975 emplois de stagiaires, dont 200 emplois de professeurs agreges, 715 emplois de certifies et 60 emplois de professeurs de lycee professionnel du 2e grade. Ces ajustements sont lies a la structure demographique des corps de personnels enseignants et a la baisse des effectifs d'eleves attendus dans les colleges ; 200 emplois de professeurs certifies, au titre de conge de mobilite ; 1 010 emplois d'assistants etrangers. Ces suppressions iront de pair avec une redefinition du dispositif d'accompagnement de l'enseignement des langues vivantes qui en conservera l'essentiel des moyens sans

pour autant s'enfermer dans une logique d'emplois budgétaires, qui ne correspond pas à ses finalités. Compte tenu de la diminution globale des effectifs d'élèves enregistrée dans le second degré à la rentrée 1996, qui est appelée à se poursuivre à la rentrée 1997, le maintien du contingent d'emplois devant élèves à la prochaine rentrée scolaire doit ainsi permettre de poursuivre l'effort entrepris pour améliorer les conditions d'enseignement, et favoriser notamment la bonne mise en œuvre de la rénovation pédagogique des collèges.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46337

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6540

Réponse publiée le : 17 février 1997, page 819